

Notre gendarmerie nous est trop connue, je pense, et nous ne l'apprécions pas à sa valeur. Voici la suite de la lettre:

J'avais espéré que nous pourrions refaire le voyage cette année, mais notre programme ne nous le permet pas. Je prends donc la liberté de vous adresser sous pli un chèque au montant de \$100, pour votre caisse de secours de guerre, ma contribution pour aider le Canada et ses citoyens dans l'accomplissement de leur grande tâche. C'est une partie de la somme que j'aurais dépensée si j'avais passé mes vacances au Canada, et j'espère qu'on l'affectera à la fin la meilleure et la plus urgente.

Je pourrais dire plusieurs choses sur votre pays et sa population. En terminant, j'exprime l'espoir de visiter de nouveau le Canada, quand le temps et l'état des affaires le permettront.

Une lettre comme celle-là confirme ce que le ministre a dit de l'emploi des fonds pour la construction de la route Banff-Jasper et de la grande route du Big Bend.

Depuis quelque temps, je m'efforce de découvrir quelle est la politique du Gouvernement au sujet des occupants des camps de concentration. Si le cabinet décidait de faire travailler ces gens, je signale respectueusement au comité le fait qu'il n'existe actuellement pas de débouché occidental jusqu'à Jasper. La route est achevée de Kamloops à la rivière Blue mais le tronçon de Jasper n'est pas terminé. Si l'on fait travailler les hommes internés, ceux qui se trouvent en Colombie-Britannique pourraient aider à la construction de la route de la Thompson nord, de la rivière Blue à Jasper. Le Gouvernement serait peut-être justifiable d'entreprendre ce travail.

Je comprends, cela va de soi, que la construction de routes dans une province relève du gouvernement provincial. Cependant, le ministre peut faire construire des routes à travers les parcs nationaux. En ce cas, si le Gouvernement décide d'employer ces hommes, il pourrait leur faire construire cette route. Ce serait une dépense opportune et fournirait un débouché occidental au parc de Jasper. Les gens qui arrivent de l'est ou du sud, jusqu'à Calgary, et qui de là gagnent Banff et Jasper ne peuvent poursuivre leur route vers l'ouest. Ils doivent rebrousser chemin et refaire le trajet qu'ils ont déjà suivi. La route assurerait aussi un accès au parc de Jasper par l'ouest.

(Le crédit est adopté.)

#### Divisions des terres, parcs et forêts:

147. Administration générale, exploitation, entretien et amélioration des services, y compris le parc du Bison des bois, \$268,334.

M. JAQUES: Pourquoi a-t-on abattu tous les animaux du parc de Wainwright?

L'hon. M. CRERAR: Le travail se ferait avec plus de célérité si l'honorable député posait sa question quand nous serons au poste 156.

(Le crédit est adopté.)

#### Divisions des terres, parcs et forêts:

151. Services scientifiques, économiques et administratifs généraux, \$118,440.

M. MacNICOL: Est-ce sous le régime de ce poste que le reboisement se fait dans certaines régions?

L'hon. M. CRERAR: Le ministère exécute très peu de travail de reboisement. La somme est destinée à des recherches techniques et à l'étude des meilleures conditions dans lesquelles se produit la croissance des arbres. D'autres recherches ont trait aux usages que l'on peut faire du bois.

M. MacNICOL: Une division du ministère s'occupe-t-elle du reboisement?

L'hon. M. CRERAR: Non, nous ne nous occupons pas directement de ce travail. Les divers gouvernements provinciaux, propriétaires des forêts, cela va de soi, en exécutent une bonne partie.

(Le crédit est adopté.)

#### Divisions des terres, parcs et forêts:

155. Enregistrement des terres, collection de semences, administration des terrains militaires, et de l'amirauté et des terres publiques, \$57,263.

M. MacNICOL: Qu'est-ce que cela comprend?

L'hon. M. CRERAR: Le titre descriptif donne une idée générale de l'affectation du crédit. Par exemple, le ministère des Mines et Ressources a maintenu un bureau central de dossiers relatifs aux terres possédées ou autrement régies par le gouvernement fédéral. Nous sommes chargés de l'administration des terres militaires et de l'amirauté qui ne sont pas directement placées sous la régie du ministère de la Défense nationale. Il y a aussi l'administration des droits relatifs à la coupe du bois et au pâturage sur les terres destinées à l'établissement des soldats et sur les réserves militaires, puis la cueillette de semences dont on a parlé à la Chambre l'autre soir. Il y a bien longtemps on faisait des avances pour l'achat de semences et de provende dans la Saskatchewan et l'Alberta et depuis on a, de temps à autre, cherché à percevoir ces montants. Les provinces étaient souvent aussi engagées que le gouvernement fédéral. On a nommé des commissions pour étudier ces réclamations et, après enquête, les montants réclamés ont été confirmés, défalqués ou bien un compromis a été effectué avec les débiteurs.

(Le crédit est adopté.)